



philocité

LE PROCÈS – UNE ACTIVITÉ POUR LE CPC ?

Le forme du procès est formatrice pour les élèves, qu'elle met en contact avec l'usage de l'argumentation, et ses liens à une information large et pertinente. L'intérêt de cette formule, outre son aspect ludique, est qu'elle forme le jugement, une capacité essentielle en philosophie, sur base d'une expérimentation touchant au réel, malgré sa forme ludique¹. Le procès est nourri par une série d'articles destinés à informer juges et avocats du cadre légal et des risques objectifs de la situation.

Table des matières :

1. Déroulement du procès	2
1. Se questionner	2
2. Travailler en équipe, s'organiser, se documenter	2
3. Compte-rendu du procès	3
Intervention de témoins	4
a) <i>Les médecins</i>	4
b) <i>Un directeur d'orphelinat</i>	6
c) <i>Une jeune fille</i>	6
d) <i>Un explorateur</i>	8
e) <i>Maxime et Hugo</i>	8
f) <i>K. présente un dernier témoin : le père Matthias.</i>	9
g) <i>Verdict du jury</i>	10
4. Rédaction d'un article	11
2. Évaluation	11

¹ Vous trouverez une proposition de procès autour de l'Antigone de Sophocle dans l'article de N. GRATALOUP « Deux formes de débat en classe : le colloque des philosophes et le procès », *Philosopher tous capables*, Lyon, Ed. Chronique sociale, 2005, pp. 111-114.

1. Déroulement du procès

Nous² avons choisi de renouveler l'expérience amorcée à la fin de l'année passée autour d'un débat mené à la manière d'un tribunal.

Le but est que les élèves apprennent à la fois à se questionner, prendre position, construire une argumentation, se documenter, confronter son point de vue, écouter l'autre, ... et finalement, pouvoir synthétiser et communiquer les résultats de sa réflexion au travers un compte rendu.

1. Se questionner

Commençons par choisir une question philosophique, c'est-à-dire une question qui intéresse « [...] la condition humaine, il peut y avoir plusieurs réponses, c'est pourquoi elles demandent réflexion »³. Questions des élèves :

- Michèle Martin mérite-t-elle de sortir de prison ?
- Existe-t-il des criminels dits « propres » ?
- Comment Dieu pourrait-il exister avec tant de souffrance dans le monde ?
- Les drogues... Attention : on sait que ce n'est pas bien de se droguer : est-ce vraiment une question pour un débat ? Il faut garder l'idée de la question philosophique à l'esprit.
- Les guerres sont-elles dues aux religions ?
- Pour ou contre l'avortement ?
- Pour ou contre l'euthanasie ?
- ...

Après un vote en deux tours : lors du premier, on vote tous pour toutes les questions que l'on veut. On sélectionne les deux questions qui ont eu les meilleurs scores et on ne vote qu'une fois au second tour.

Question gardée : Pour ou contre l'avortement ?

2. Travailler en équipe, s'organiser, se documenter

Une fois la question retenue, trois parties se constituent :

- Pour l'avortement
- Contre l'avortement
- Jurés

Les deux camps, « pour » et « contre », se réunissent pour mettre en commun leurs arguments afin de préparer un plaidoyer. Ils élisent un avocat et imaginent des témoignages pour renforcer leur argumentaire. Plusieurs cerveaux ont plus d'idées qu'un seul, il s'agit de développer ici l'esprit d'équipe.

Les jurés s'organisent aussi : il y aura parmi eux un président, certains observeront l'argumentaire « pour » et d'autres le « contre », pour repérer quelles sont les conduites et les arguments qui ne tiennent pas la route. Il faudra qu'ils prennent note de tout cela.

Le professeur sera le juge qui distribue la parole et mène le développement du procès. La disposition de la classe est organisée comme un tribunal : les avocats sont de part et d'autre du juge, les jurés sont près du juge, les élèves n'ayant pas tout de suite un rôle (chacun devra s'en trouver un avec les témoignages cependant) sont dans

² Il s'agit d'un exemple d'activité philosophique mené par une enseignante de Morale dans une classe de 4^{ème} année secondaire.

³ M. Tozzi, *Débattre à partir des mythes. À l'école et ailleurs*, Lyon, Ed. Chronique Sociale, 2006, p. 27.



le public. Il y a aussi un espace pour appeler les témoins à la barre. Tout cela forme un carré dans lequel les avocats se déplacent pendant leur plaidoyer.

2e séance.

Constitution des équipes :

« Pour l'avortement » Avocat : G. Témoins : A., S., A. Autres membres de l'équipe : L., V., B.	« Contre l'avortement » Avocat : C., et co-avocat : K. Témoins : R., F., C. Autres membres de l'équipe : A., F.	Jurés : Présidente : Am Autres membres : J, V., G.
--	---	---

Pour enrichir le procès, les élèves ont effectué des recherches chez eux.

3. Compte-rendu du procès

- G. (avocat/pour) : Nous pensons que l'avortement devrait être un droit lorsque les femmes sont trop jeunes (afin qu'elles puissent terminer leurs études), ont été abandonnées par l'homme qui les ont mises enceinte ou encore lorsque l'enfant est handicapé ou malformé.
- C.(avocat/contre) : La vie est un cadeau. Tout le monde n'a pas la chance de vivre. Il existe des solutions, lorsque la femme est enceinte ou avant que celle-ci tombe enceinte : les orphelinats, la pillule... Nous voudrions reprendre la phrase « qui fume assume » et la transposer à notre sujet : « qui couche assume ». Enfin, nous voudrions souligner ceci : si votre mère vous avait avorté, vous ne seriez pas ici pour débattre de la question !
- G. : Qu'en est-il du viol ? La vie serait un cadeau du violeur ? Et le handicap ? Certains pensent qu'il vaudrait mieux ne pas être né plutôt que de supporter une vie de souffrance.
- C. : Une mère ne se soucie pas du handicap de son enfant, cela ne l'empêche pas de l'aimer. Il existe des lieux pour s'occuper des handicapés et faire qu'ils vivent bien. Le problème n'est pas vraiment l'avortement à ce sujet. La vie est une chance, même issue d'un viol, elle offre des tas de possibilités, parfois inattendues (actuellement, on aurait certainement conseillé à la mère de Beethoven d'avorter : trop d'enfants, maladies, certitude que l'enfant deviendrait aveugle, misère... mais si elle avait vraiment avorté, on n'aurait pas eu Beethoven).
- G. : Le problème n'est pas pour l'enfant mais pour la mère : dans le cas d'un viol, la mère va voir son violeur à travers son enfant et ce tous les jours. L'enfant le ressentira, dans certains cas, il sera même détesté de la mère.
- C. : la vie n'est pas un rêve tout rose et cela, elle se le rappellera quand elle verra l'enfant. Cela reste cependant un cadeau du ciel. De plus, si tout le monde pense à avorter, le monde ne tiendrait pas, il n'y aurait plus d'avenir.
- G. : Il n'est pas question ici de dire que tout le monde doit avorter mais plutôt de laisser le choix : cela ne doit pas être une loi mais un choix. Il y a des personnes qui ont été négligentes mais il y a aussi des personnes qui veulent avorter à cause de choses graves. Il y a aussi des femmes qui meurent lors de l'avortement à cause des mauvaises conditions.
- C. : Tu parles par exemple de femmes qui sont dans des pays musulmans peu développés au niveau technique. Mais ce n'est pas normal : si ces femmes demandent à avorter, c'est qu'elles ont eu un rapport hors mariage, ce qui est interdit !

Retour des jurés : attention au vocabulaire parfois déplacé des avocats l'un envers l'autre. G. a bien rappelé que le but n'est pas de faire de l'avortement une loi universelle mais de voir dans quels cas on accepterait ou pas qu'une femme puisse avorter. Les deux dernières interventions des avocats ne sont pas très claires : ce que G. a voulu dire, c'est qu'à cause de l'interdiction de l'avortement dans certains pays, des femmes vont se faire avorter en dehors des cliniques, en secret, par des charlatans. Elles meurent alors d'infections etc. Quant à C., ce qu'il sous-entend, c'est que dans un pays musulman il n'existe pas de viol ? Que les femmes qui cherchent à avorter dans ces pays sont d'office des fautives ? C'est trop facile !

Intervention de témoins

a) Les médecins

- K. (avocat2, contre) : Je vous présente le docteur Marc (joué par Cadète) , qui exerce son métier depuis 20 ans et qui est spécialisé dans l'avortement. Selon lui, il y a 20 à 30 de risques de complications, de stérilité ou de mort après avoir effectué un avortement.
- G. : Dans quelles conditions les avortements sont-ils effectués pour obtenir des chiffres pareils ? Selon nos sources, et sur google, ce chiffre se réduit à 5 %. Il y a certainement moins de risques lorsqu'il y a de bonnes conditions pour effectuer l'avortement que lorsque cela est interdit.
- Dr Marc (joué par C.) : le risque reste cependant présent.
- G. présente alors un autre témoin : le docteur Michiels (joué par A.), qui travaille au CHR de Namur. G. demande alors : que pensez-vous de l'intervention précédente ?
- Dr Michiels (joué par A.) : dans mon métier, je peux vous dire que les risques de stérilité sont de 5 % et que toutes les complications sont gérées.
- G. : combien de temps s'écoule entre la demande et l'opération ?
- Dr Michiels : il faut un temps de réflexion de deux à trois semaines. A partir de 4 mois, on ne peut plus faire d'avortement.
- G. : Comment procède-t-on à un avortement dans notre pays ?
- Dr Michiels : On fait une piqûre à l'HBK et le bébé se trouve éjecté par le système digestif. Cela coûte 3700 euros.
- C. : Est-ce normal de payer près de 4000 euros et utiliser des produits nocifs pour tuer un enfant ?
- G. : il existe aussi un autre moyen, avec une seule substance nocive, par péridurale. On ne paye alors presque rien (18 euros). C'est une méthode où on sent plus ce qui se passe (plus douloureux que la méthode médicamenteuse) . On vous fait une piqûre sous l'omoplate et on aspire le fœtus après avoir dilaté le col de l'utérus.

Retour des jurés et du juge :

Est-on sûr des dires des docteurs ? Peut-on vérifier les sources ? Les recherches internet doivent être plus poussées et ne pas se fier aux forums dans lesquels on trouve tout et n'importe quoi.

Pour notre pays, le planning familial est une bonne source d'information au sujet de la loi et du processus. (voir document encadré)

Au sujet des risques que présentent l'avortement, il faut bien se rendre compte qu'ils ne sont pas les mêmes partout sur la planète et que le pourcentage de complications est lié aux conditions sanitaires dans lesquelles sont pratiquées les interventions. Chez nous, il y a très peu de risques de complications.

INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG)

La loi

Depuis le 3 avril 1990, la loi autorise l'avortement sous certaines conditions.

- L'IVG doit avoir lieu avant la fin de la douzième semaine de la conception ;
- Elle doit se dérouler dans un centre hospitalier ou extra-hospitalier (centre de planning familial pratiquant l'IVG) qui dispose d'un service d'accueil et d'information : ainsi, la femme enceinte reçoit une aide psychologique, et s'informe avant de prendre sa décision ;
- Un délai de six jours doit s'être écoulé entre la première consultation et le jour de l'intervention.

Combien ça coûte ?

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le coût de l'IVG est pris en charge par l'INAMI à condition que tu sois en ordre de mutuelle. Donc, ça ne te coûte presque rien, tu dois juste payer 2 fois **1,60 eur**.

Où trouver un centre IVG

Nous t'invitions à consulter les sites suivants :

- La fédération des Centres de Planning Familial des femmes prévoyantes socialistes
www.planningsfps.be
- La fédération laïque de Centres de Planning Familial
www.planningfamilial.net

Il existe deux méthodes d'IVG :

La méthode chirurgicale (dite par aspiration) :

délai maximal de 12 semaines de grossesse

Etape 1 : première visite

Au cours de cet entretien, une accueillante te donnera des informations sur l'IVG, et t'aidera à clarifier ton choix. Ensuite, un médecin fera un examen gynécologique : grâce à une échographie, il pourra évaluer l'âge de la grossesse. Enfin, vous fixerez ensemble le jour de l'intervention.

Etape 2 : IVG

L'interruption volontaire de grossesse est pratiquée par un médecin par aspiration sous anesthésie locale. Elle est suivie par une période de repos (environ 1 heure).

Etape 3 : visite médicale de contrôle

Au cours de cette consultation, le médecin vérifie que l'utérus est bien vide. Vous discutez également de la contraception qui te convient le mieux.

La méthode médicamenteuse :

délai maximal de 49 jours d'aménorrhée, (tu dois compter le nombre de jours à partir du dernier jour des dernières règles) soit 5 semaines de grossesse..

Etape 1 : première visite

Au cours de cet entretien, une accueillante te donnera des informations sur l'IVG, et t'aidera à clarifier ton choix. Ensuite, un médecin fera un examen gynécologique : grâce à une échographie, il pourra évaluer l'âge de la grossesse. Enfin, vous fixerez ensemble le jour de l'intervention.

Etape 2 : IVG

Deux visites sont obligatoires :

1^{ère} visite

- Tu prends 3 comprimés de Mifégyne ou RU 486 en présence du médecin. La Mifégyne arrête le développement de la grossesse ;
- Tu peux ensuite rentrer chez toi.

2^{ème} visite

- Deux jours plus tard, on te donne 2 comprimés de prostaglandines qui provoquent l'expulsion de l'embryon ;
- Tu dois alors attendre que l'embryon soit expulsé par les voies naturelles. C'est pourquoi tu resteras sous surveillance médicale pendant une demi-journée.

Etape 3: visite médicale de contrôle

Au cours de cette consultation, le médecin vérifie que l'utérus est bien vide. Vous discutez également de la contraception qui te convient le mieux.

3e séance.

b) Un directeur d'orphelinat

- C. présente monsieur Yves, directeur d'un orphelinat.
- Monsieur Yves (joué par R.) : beaucoup d'enfants qui arrivent à l'orphelinat n'ont pas été voulus, à cause de viols parfois aussi. Mais les femmes qui ont donné leur enfant ont assumé leur grossesse. Si elles laissent leur enfant, c'est souvent parce qu'elles ne savent pas l'élever. Cependant, il y a un avenir pour ces enfants, qui pourront devenir de grands cadres, des gens utiles à la société. Pour moi, un seul beau moment passé avec eux, ou un seul beau moment dans la vie vaut la peine d'avoir vécu. Ainsi toute vie est précieuse.
- G. : Combien y a-t-il d'enfants dans votre orphelinat ?
- Monsieur Yves : environ 1200.
- G. : Combien l'état débourse pour chacun de ces enfants ?
- Monsieur Yves : euh 5000 euros par jeune par an environ.
- G. : Les enfants sont heureux ?
- Monsieur Yves : personne n'est tout le temps heureux. Mais oui ils le sont car le personnel s'occupe très bien d'eux. Et ils sont trois par chambre.

c) Une jeune fille

- G. présente une jeune fille qui n'a pas pu avorter.
- Paméla (jouée par A.) : Bonjour, je m'appelle Paméla, j'ai 16 ans, je suis en 4e boulangerie. Lors de mes dernières vacances au Mexique, je suis allée faire la fête. J'ai bu et je ne me souviens pas très bien de la fin de ma soirée. Le lendemain matin, j'avais mal au ventre et je me suis dit que c'était à cause de l'alcool. Trois mois plus tard, de retour à l'école, je me suis sentie malade. J'ai été voir un médecin mais ce dernier m'a appris que j'étais enceinte. Il paraît que l'on m'aurait droguée (GHB, la drogue du violeur). Comme cela faisait plus de trois mois, je ne pouvais plus avorter. J'ai dû arrêter l'école, je n'ai pas trouvé de travail, je suis obligée de vivre avec mon enfant chez mes parents. L'accouchement a été dur et je ressens en moi du rejet qui me fait culpabiliser vis-à-vis de cet enfant. J'ai l'impression de voir le violeur en lui.
- C. : Comment pourrait-elle voir les yeux du violeur chez l'enfant alors qu'elle était inconsciente ?
- G. : elle le voit car elle ne se reconnaît pas en lui !
- C. : il existe des solutions en Belgique pour aider les mères à continuer à aller à l'école (des gardiennes, le planning familial,...). Si la Belgique interdit l'avortement après trois mois, c'est parce qu'on estime que le fœtus a alors une conscience ! Une question : Aimez-vous votre enfant ?
- Pamela : Pas comme je le voudrais : une part de moi y est attachée et l'autre le rejette.

Drogue du violeur : le verre qui a la mémoire courte

07 mars 2006

Les soirées trop arrosées, ce n'est pas toujours du meilleur effet ! Hormis la gueule de bois qu'il faut se payer le lendemain, elles s'accompagnent aussi de dangers bien plus express. Celui à la mode, c'est la drogue du violeur ou GHB, une substance qui, diluée dans un verre, fait flancher la mémoire de son malheureux consommateur. Une arme redoutable pour les prédateurs sexuels...

Effets secondaires

Mélangé à l'alcool, le GHB stoppe la circulation de la dopamine dans l'organisme, à l'origine des sensations de peur et d'éveil. Résultat : celui qui l'ingurgite se révèle totalement désinhibé, plongé dans un sommeil relaxant et euphorique. Le réveil, lui, l'est nettement moins puisqu'il s'accompagne de nausées, d'une perte d'équilibre et dans la moitié des cas d'une amnésie partielle. Le «paradis» pour le violeur qui aura le temps d'accomplir ses méfaits sans laisser de traces.

A terme, le GHB peut provoquer des crampes musculaires mais aussi des hallucinations associées à une fréquente envie de dormir. Consommé à forte dose, il entraîne des problèmes respiratoires pouvant aller jusqu'au coma.

Les suspects usuels

Outre le GHB, d'autres substances interviennent dans les tentatives d'agressions sexuelles. La plupart du temps, le coupable est un somnifère léger ou de simples anxiolytiques. Le valium - le plus connu de cette branche de médicaments - regorge d'une molécule, le rohypnol qui, diluée dans un verre, devient un puissant sédatif. A noter que le complice n°1 du viol reste tout bonnement l'abus d'alcool chez la victime.

Réagis !

Les femmes et les mineurs sont les principales victimes des drogues du viol. Une menace qui attaque le plus souvent en boîte de nuit ou tout et n'importe quoi peut se glisser «malencontreusement» dans un verre. Pas la peine non plus de céder à la panique et finir cloîtré devant Patrick Sébastien le samedi soir ! Les mesures de sécurité ne cessent de s'intensifier en discothèque, à l'image du «Billglass» : un gobelet fermé hermétiquement par le serveur une fois rempli.

Si tu as été témoin ou victime d'une agression, il est indispensable de se rendre dans un service d'urgences afin de procéder à des prélèvements de sang, d'urine, voire de cheveux. Des restes d'ADN peuvent aider à identifier le violeur. N'hésite pas non plus à porter plainte auprès du commissariat le plus proche. Tu trouveras de même un soutien et des conseils auprès de la ligne d'écoute SOS VIOL (n° vert 0800 05 95 95) ou du 08 VICTIMES (tél. 08 842 846 37).

Par David Fernandes

http://sante.ados.fr/drogue-du-violeur_article1211.html

d) Un explorateur

- C. présente Max Etoy, un explorateur qui a voyagé en Afrique et parcouru le monde.
- Mr Etoy (joué par R.) : J'ai rencontré, en Afrique, une femme enceinte qui n'a pas voulu avorter car elle ne voulait pas tuer son enfant. Cependant, elle ne pouvait pas l'élever et elle l'a donné à un orphelinat. Quand l'enfant a grandi, il a retrouvé sa mère et l'a aidée à se rendre à la Mecque. La femme finit bien sa vie grâce à son enfant, même si elle l'a abandonné au départ.
(Attention, le compte rendu de ce témoignage est un peu raccourci car il contenait beaucoup d'incohérences : attention, il faut que l'équipe prépare mieux ses témoins).
- C. : en Belgique, il y a 19000 avortements par an environ. Il y a de plus en plus de vieilles personnes et moins de jeunes. Les raisons évoquées pour avorter ne sont pas le handicap ou le viol mais plutôt le manque d'argent, la jeunesse ou la mauvaise utilisation de la contraception ! Or, on a besoin de la jeunesse pour construire le pays et payer les pensions de demain !

Pourquoi le nombre d'avortements augmente-t-il ?

24 Septembre 2012 07h10

Il y a eu l'an dernier 19.578 interruptions volontaires de grossesse en Belgique, soit près de 500 de plus qu'en 2010, écrivent lundi De Standaard et Het Nieuwsblad.

Selon le rapport annuel de la Commission nationale d'évaluation chargée d'évaluer l'application des dispositions relatives à l'interruption de grossesse, l'augmentation du nombre d'avortements (19.578 interruptions volontaires de grossesse en Belgique) touche principalement les femmes âgées de 20 à 35 ans, et donc pas les adolescentes. Pour ces dernières, les chiffres sont d'ailleurs restés stables ces 5 dernières années.

Les différentes raisons

Près de 7 femmes qui ont subi un avortement sur dix ne sont pas mariées et ne l'ont pas encore été. La moitié n'a pas eu d'enfants. Quarante pour cent s'estiment trop jeunes, sont encore étudiantes ou n'ont pas encore envie d'avoir un enfant. Pour 10% des femmes concernées, des problèmes relationnels ont guidé leur décision d'avorter. Dans près de la moitié des cas, les femmes n'avaient utilisé aucun moyen de contraception et une sur trois n'avait pas utilisé le leur de manière correcte. Certaines femmes disent ne pas avoir assez d'argent pour se payer la contraception et reviennent donc régulièrement se faire avorter.

<http://www.rtl.be/info/belgique/societe/909052/pourquoi-le-nombre-d-avortement-augmente->

e) Maxime et Hugo

- G. nous présente deux frères, Maxime (joué par S.) et son petit frère Hugo (joué par A.). Hugo est atteint de porphyrie érythropoïétique congénitale, une maladie qui fut souvent confondue avec le vampirisme de par ses symptômes : problèmes de peau en contact avec la lumière, dents qui rougissent, urine rouge, ... C'est une maladie orpheline, c'est à dire une maladie rare et donc délaissée par les chercheurs. Il n'y a pas de traitement, pas de médicament. Par ailleurs, la mère des deux frères est morte en accouchant, ainsi que le frère jumeau d'Hugo.
- Maxime : j'aime mon frère mais je ne peux pas m'empêcher de penser qu'il aurait mieux valu que ma mère survive en avortant, si elle l'avait pu, et éviter les complications de sa grossesse.
- Hugo : ma vie est une souffrance infinie.
- C. : Pourquoi ne vous suicidez-vous pas alors ? C'est bien qu'il y a quelque chose qui vous fait aimer la vie...
- Hugo : Il y a mon frère, je ne veux pas lui faire plus de peine...

- C. : Votre mère a été brave de donner sa vie pour vous, et sûrement qu'elle recommencerait si elle le pouvait.
- Maxime : Je n'en suis pas sûr ; si elle avait su pour la maladie et les risques, peut-être aurait-elle avorté.

Extrait de l'article de Wikipedia sur la porphyrie :

« La porphyrie érythropoïétique congénitale est une maladie sanguine très complexe et très rare, pour cause cette dernière est uniquement héréditaire » [...]

« Les porphyries congénitales, dues à une carence d'origine génétique en enzymes permettant la synthèse des hèmes, sont des pathologies liées à l'accumulation dans le sang et les tissus de porphyrines. Cette accumulation provoque des troubles systémiques et des intoxications dont les symptômes sont variables. Parmi les symptômes rapportés, sont notamment trouvées une épidermolyse (destruction de l'épiderme) suite à des expositions à la lumière solaire, une coloration des dents et ongles virant vers le rouge (les porphyrines exposées à la lumière sont des pigments violets-rouges), une nécrose de tissus conjonctifs, dont les gencives, faisant ressortir les dents, une croissance anormalement rapide des cheveux, une anémie (causée par une carence en hème, constituant des érythrocytes, autrefois traitée en buvant du sang), ainsi qu'une allergie à l'allicine (un des principes actifs de l'ail)... Ces symptômes ont amené des scientifiques, notamment le biochimiste David Dolphin, à émettre en 1985 l'hypothèse que l'observation de cas de porphyrie a vraisemblablement étayé et peut-être inspiré les mythes du loup-garou et du vampire. Cependant, cette hypothèse a été sévèrement critiquée par la suite. Elaine Marieb, dans son ouvrage Anatomie et physiologie humaines, fait référence au lien entre la porphyrie et ces mythes. »

http://fr.wikipedia.org/wiki/Porphyrie_%C3%A9rythro%C3%AF%C3%A9tique_cong%C3%A9nitale

4e séance.

- G. : Je voudrais revenir sur l'argument de la partie adverse « qui couche assume » : il arrive que la contraception ne soit pas efficace ou qu'il y ait des viols. On ne peut pas dire dans ces cas que la personne est responsable. L'enfant d'un viol ne sera pas aimé, d'office. Mieux vaut que la femme avorte. Lors du viol de notre témoin, la personne ne savait pas qu'elle était enceinte : pas possible donc de prendre la pilule du lendemain ! Dans les pays plus pauvres aussi, il n'y a pas de pilule du lendemain ! Je voudrais par ailleurs amener ceci à votre attention : 70 % des orphelins recherchent leurs parents. Si donc on abandonne son enfant à l'orphelinat, on peut se douter que notre enfant nous cherchera (donc, si l'enfant est issu d'un viol, cela ravivera la douleur de la mère). Si 70 % des enfants cherchent leurs parents, c'est qu'ils ne sont pas heureux comme ils sont. Et les orphelinats coûtent cher à la société ! Enfin, on ne peut pas dire que l'on n'est pas assez nombreux sur terre, on est déjà plus de 7 milliards ! Le jury : attention à ne pas faire de généralités (l'enfant sera *d'office* pas aimé). De plus, est-ce que vraiment on peut dire que l'argument de l'argent tienne la route ? (est-ce que vous êtes d'accord avec l'idée de la peine de mort « parce que cela coûte de l'argent à la société d'avoir des prisonniers ? »). Attention que l'argument du fait que nous soyons 7 milliards d'humains sur terre ne change pas le problème de la population vieillissante de la Belgique...

f) K. présente un dernier témoin : le père Matthias.

- Père Matthias (joué par F.) : je suis catholique et cela fait 6 ans que je suis prêtre. Je suis aussi le prêtre de l'orphelinat de monsieur Yves. Je ne m'y rend pas tous les jours mais régulièrement, pour voir les enfants. Je peux témoigner que, bien que les enfants n'aient pas de parents, ils ont des amis, des

rêves, et avancent par eux-mêmes. Pour moi, chaque vie est importante. Comme le dit mère Térésa : « Donnez-moi votre enfant, je trouverai quelqu'un qui l'aimera ». Elle combat ainsi l'avortement par l'adoption. Bien sûr, les enfants cherchent à retrouver leurs parents et bien sûr ils ne sont pas toujours heureux. Mais tout de même.

Mère Térésa et son combat contre l'avortement, extrait d'un article de Wikipédia :

« Mère Teresa, de son nom patronymique Anjezë Gonxhe Bojaxhiu, née en 1910 à Uskub, Empire ottoman (actuellement Skopje, Macédoine), et morte le 5 septembre 1997 à Calcutta, Inde, est une religieuse catholique albanaise, de nationalité indienne, surtout connue pour son action personnelle caritative et la fondation d'une congrégation de religieuses, les Missionnaires de la Charité qui l'accompagnent et suivent son exemple.

En 1949 elle s'engage auprès des plus pauvres, et fonde sa congrégation en 1950 ; son œuvre auprès des plus démunis commence par l'éducation des enfants des rues et l'ouverture du mouiroir de Kalighat (Nirmal Hriday) à Calcutta. Pendant plus de 40 ans, elle consacre sa vie aux pauvres, aux malades, aux laissés pour compte et aux mourants, d'abord en Inde puis dans d'autres pays, et elle guide le développement des Missionnaires de la Charité. Au moment de sa mort, ceux-ci s'occupent de 610 missions, dans 123 pays, incluant des soupes populaires, des centres d'aide familiale, des orphelinats, des écoles, des hospices et des maisons d'accueil pour les personnes atteintes de maladies comme la lèpre, le sida ou la tuberculose.

Perçue comme un modèle de bonté et d'altruisme, elle est régulièrement évoquée dans la presse indienne et occidentale pendant la deuxième moitié du XXe siècle.

Mère Teresa est béatifiée le 19 octobre 2003, à Rome par le pape Jean-Paul II. »

[...]

« Un jour Mère Teresa aperçoit un enfant abandonné en train d'être mangé par un chien dans la rue ; elle recueille l'enfant qui meurt quelque temps après. Mère Teresa décide alors de créer un orphelinat. Le nouveau centre Nirmala Sishu Bavan ouvre ses portes le 24 novembre 1955 ; elle y recueille les enfants abandonnés et les propose à l'adoption. Elle ouvre quelque temps après un centre spécialisé pour les enfants qui ne sont pas adoptés, du fait de la croyance au mauvais karma et de la marginalisation des intouchables.

Pour Mère Teresa, chaque vie est sacrée, elle s'oppose toute sa vie à l'avortement : « Toute vie est vie de Dieu en nous. Même l'enfant non encore né a la vie de Dieu en lui. Nous n'avons pas le droit de détruire cette vie, quel que soit le moyen employé et pour quelque raison que ce soit ». Son engagement contre l'avortement suit deux axes : éduquer à la méthode de contraception naturelle, et favoriser les adoptions d'enfants de personnes qui veulent avorter »

g) Verdict du jury

Les jurés ayant pris note pendant le procès en s'organisant dans le groupe pour relever les hypothèses, les exemples frappant, les erreurs de raisonnement,... (voir grille des habiletés de pensée pour s'aider), délibèrent entre eux et font finalement une présentation de leur verdict.

4. Rédaction d'un article

Voici les consignes de ce travail :

- 1) Trouver un titre pour votre article
- 2) Introduction : De quoi est-il question dans cet article : où, quand, qui, comment, dans quel but ?
- 3) Quels furent les moments forts du procès, les temps forts ? (Ne pas hésiter à citer des noms d'intervenants,...)
- 4) Donner de la manière la plus impartiale possible les principaux arguments des deux parties, ainsi que les témoignages les plus percutants.
- 5) Exposer le verdict du jury
- 6) Analyser par vous-même le procès et donner votre avis personnel sur le sujet.
- 7) Signer de votre nom ou avec votre pseudonyme de journaliste.

2. Évaluation

Ce qui est évalué :		
A. Oral (le procès lui-même)		
- Participation, prestation d'un rôle au sein du procès	/5	
- Respect et écoute des interventions des autres	/5	
- Pas de grossièretés	/5	
- Capacité de se remettre en question	/5	
- Recherche de documentation	/5	
		/25
B. Synthèse : écriture de l'article		
- Respect des consignes	/10	
- Pertinence des choix des arguments	/4	
- Profondeur	/5	
- Cohérence de l'article	/2	
- Originalité	/2	
- Soins, présentation	/2	
		/25